

en bref

SAINT-PIERRE

Une sexagénaire victime d'un grave malaise

Une femme âgée d'une soixantaine d'années a été victime d'un violent malaise, vendredi peu après 8h. Les faits, qui se sont déroulés dans une école primaire de la rue François Le Mahy, ont nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers appuyés par une équipe de médecins urgentistes du SMUR. Inconsciente mais présentant un pouls, la victime a été médicalisée sur les lieux puis transférée en urgence au CHU de Saint-Pierre en milieu de matinée.

En garde à vue pour rébellion

Éméché, torse nu et alcoolisé, un individu a été interpellé par la police vendredi en fin d'après-midi à proximité de la Maison des jeunes et de la culture de Basse-Terre. Selon nos informations, les forces de l'ordre étaient intervenues suite à une alerte d'un riverain concernant un tir de fusil. Rapidement sur les lieux, les policiers ont essuyé les insultes et les provocations d'un homme qui en voulait visiblement aux hommes en uniforme. Devant les attaques répétées de l'intéressé, ces derniers l'ont finalement embarqué avant de le placer en garde à vue pour rébellion.

L'ÉTANG-SALÉ

Il se blesse en chutant d'un arbre

Alors qu'il se trouvait perché à plus de 4 mètres sur un arbre, un homme résidant rue Charbier a été victime d'une lourde chute, vendredi en début de matinée. Souffrant de blessures aux pieds et de douleurs violentes à la jambe gauche et au dos, ce dernier a été pris en charge par les sapeurs-pompiers de l'Étang-Salé avant d'être transféré au CHU de Terre-Sainte où son pronostic vital n'était pas engagé.

SAINT-DENIS

Jaloux, il s'en prend à son ex

Un homme de 25 ans très défavorablement connu de la justice a hier écopé d'une nouvelle convocation au tribunal pour avoir été violent avec son ex petite amie. Les faits se sont déroulés jeudi matin. L'individu a frappé la victime à coups de manche à balai. Il a reconnu face aux policiers de Malartic qu'il était très jaloux et qu'il vivait surtout mal le fait de voir son ex continuer sa vie sans lui. La victime s'est vue délivrer une incapacité totale de travail de deux jours.

Feu de broussailles aux Camélias

Un important feu de broussailles a fortement perturbé les riverains du quartier des Camélias hier en début d'après-midi. Au total, ce sont 2000 m² de végétations qui sont partis en fumée. Les pompiers ont rapidement maîtrisé le sinistre qui n'a fait aucune victime, même si la circulation dans le secteur a été fortement perturbée à cause de l'importante fumée dégagée.

SÉCURITÉ

Les policiers prennent le bus : 320 contrôles dans les bus

Hier, une quarantaine de policiers étaient mobilisés sur les quatre circonscriptions de l'île pour procéder à des contrôles dans les transports en commun. Une opération de sécurisation mise en place dans le cadre de la semaine de la mobilité, en partenariat avec les sociétés de transport de l'île. Au total, plus de 320 usagers ont été contrôlés entre 14 h et 16 h. À Saint-Pierre, Saint-André et au Port, les contrôles ont eu lieu au niveau des gares routières. À Saint-Denis, c'est à hauteur du Butor que les hommes en uniforme étaient visibles. Une seule interpellation a eu lieu à Saint-Pierre, où un homme a présenté une pièce d'identité falsifiée. Il s'est rebellé avant d'être maîtrisé par les policiers.

SECOURS EN MONTAGNE

Trois randonneurs en détresse évacués

Hier matin, vers 11h, un jeune randonneur, malade, a été pris en charge par le peloton de gendarmerie en haute montagne dans le secteur de Roche Plate, à Mafate. Vers 13h30, les militaires ont à nouveau pris la voie des airs pour récupérer un autre randonneur âgé d'une vingtaine d'années, victime de vomissements et de convulsions sur le chemin Canal à l'Étang-Salé. Deux heures plus tard, c'est une marcheuse qui était secourue suite à une fracture du péroné sur un sentier de Salazie. Les victimes ont été évacuées au centre hospitalier de Saint-Denis par hélicoptère.

SAINT-LOUIS

Affaire Ghanty : la thèse d'un assassinat écartée par l'autopsie

Plusieurs mois après l'ouverture d'une information judiciaire dans l'affaire Naushad Ghanty, aucun élément n'est venu confirmer la thèse d'un assassinat comme l'indiquent les résultats de l'autopsie du corps du Franco-mauricien. L'enquête se poursuit néanmoins à l'île Maurice dans le cadre d'une commission rogatoire internationale délivrée par les deux juges d'instruction en charge du dossier.

Six mois après l'exhumation du corps de Naushad Ghanty au carré musulman du cimetière de l'Étang du Gol, les zones d'ombres sont encore nombreuses dans ce dossier judiciaire instruit à La Réunion.

Décédé dans des circonstances troublantes à l'île Maurice en 2012, le Franco-Mauricien a néanmoins livré ses premiers secrets dans le cadre de l'autopsie réalisée sur son corps en mars dernier dans le département. Des résultats qui ont été communiqués il y a près d'une semaine aux différentes parties civiles du dossier et qui ne confirment pas, en l'état, la thèse d'un assassinat du quinquagénaire.

LE MCIT DE MAURICE SAISI DU DOSSIER

Pour les proches du défunt, qui sont à l'origine de la plainte ayant mené à l'ouverture d'une information judiciaire en janvier dernier, cet élément n'enlève rien aux violences que le Saint-louisien subissait au quotidien depuis son installation avec sa 3ème épouse dans l'île sœur en 2008. Des violences qui avaient causé un grand désespoir à la victime qui suivait d'ailleurs un traitement médical jusqu'à ce qu'on le retrouve sans vie le 14 novembre



Le 25 mars dernier, la justice faisait procéder à l'exhumation du corps de Naushad Ghanty à Saint-Louis. Les mois ont passé et la thèse criminelle semble désormais s'éloigner (photo Jean-Claude François).

dernier, dans l'après-midi. Quant aux investigations, elles se poursuivent désormais dans le cadre d'une commission rogatoire internationale à l'île Maurice où le Major Criminal Investigation Team (MCIT) a également été saisi sur cette sombre affaire.

Selon nos informations, les parties civiles du dossier ont également fait appel aux conseils de Gavin Glover : un des meilleurs avocats mauriciens désormais en charge du dossier aux côtés de son confrère réunionnais.

Bien décidé à faire éclater la vérité, le frère du disparu, Rashid Ghanty, s'est également déplacé à l'île Maurice au mois de juillet où il a rencontré le directeur des poursuites publiques (procureur de la République) afin de lui faire part de ses doutes concernant les circonstances de ce décès qui trouble encore la communauté musulmane saint-louisienne. Bien que la thèse d'un suicide revienne au premier plan, la famille ne compte pas en rester là et s'intéresse désormais aux

heures ayant suivi le décès du Franco-Mauricien dont le corps présentait plusieurs blessures dont une à l'arme blanche.

Selon une source judiciaire mauricienne, la veuve de Naushad Ghanty pourrait bien faire l'objet de poursuites pour non-assistance à personne en danger. C'est d'ailleurs cette dernière qui avait découvert le corps sans vie de son époux à son retour du travail, le matin du décès. Lors de son audition face aux forces de police de Quatre Bornes, cette dernière avait confié avoir laissé son époux en plein sommeil avant de le trouver ensanglanté dans la salle de bain du domicile à son retour. Un détail surprenant à l'image des mouvements bancaires de l'homme d'affaires spécialisé dans le textile. Plusieurs centaines de milliers d'euros avaient ainsi disparu du compte de la victime quelques jours avant sa disparition.

Ce sont ces éléments qui alimentent toujours le doute dans cette enquête instruite par deux juges d'instructions de Saint-Pierre et en partie menée par la Section de recherches de la gendarmerie. Une enquête qui pourrait encore rebondir dans les prochains mois à quelque 200 kilomètres de La Réunion.

Ludovic Robert

Le chargement de cannes part à la renverse

SAINT-JOSEPH.

Grosse frayeur vendredi matin pour une famille résidant au n°55 de la rue Aimé Turpin. Peu après 10h, un tracteur qui transportait un imposant chargement de cannes s'est arrêté net après que sa benne a basculé sur la clôture d'un riverain. Selon nos informations, les brides et l'essieu arrière de la remorque - qui contenait une dizaine de tonnes de cannes à sucre prêtes à être livrées à une balance - ont subitement cédé et déséquilibré le chargement dont une bonne moitié s'est retrouvée dans le jardin d'une habitation, à quelques mètres en aval de la rue Turpin. Fort heureusement, aucune personne n'a été blessée dans cet accident peu banal qui s'est produit dans le quartier des Jacques. Présents sur les lieux, les gendarmes de la communauté de brigades de Saint-Joseph n'ont eu d'autre choix que de couper la circulation sur cet axe très fréquenté. Aidé par des collègues, le conducteur du tracteur est parvenu à retirer son engin et sa remorque vers 13h, permettant ainsi de rétablir le flux des véhicules. Présente dans sa case au moment des faits, la propriétaire des lieux a visiblement pris cet accident avec le sourire malgré quelques frayeurs matinales.



L'avocat d'Air Austral veut une audience collégiale

M^e Jean-Michel Baloup, avocat d'Air Austral, a créé la surprise jeudi matin à l'audience sur intérêts civils en réclamant que son dossier soit soumis à une juridiction collégiale. « Cette audience n'est jamais collégiale dans ce tribunal faute d'un nombre suffisant de magistrats », lui a rétorqué le juge Yves Moatty. « Passer à une audience collégiale implique de modifier le règlement intérieur de ce tribunal ce qui n'est pas de mon ressort. Je vais joindre l'incident au fond et statuer sur le tout », a tranché le juge.

Jeudi matin, le tribunal se penchait sur une demande d'expertise avec provision de 80 000 euros présentée par l'ancien pilote d'Air Austral, David Rocher, aujourd'hui en métropole mais présent hier à l'audience, à l'encontre de son ancienne compagnie. Le 11 décembre 2012, le tribunal correctionnel reconnaissait Gérard Ethève coupable de harcèlement moral et de discrimination syndicale. Pour sa part, Air Austral était condamnée à 50 000 euros d'amende. Seul Gérard Ethève a fait appel de cette décision. La

juridiction d'appel se penchera sur le dossier le 24 octobre prochain. Egalement au rôle ce jour-là, une autre affaire d'harcèlement moral concernant Isabelle Lebon une ancienne employée d'Air Austral. « Air Austral ne s'oppose pas à la demande d'expertise », soulignait M^e Sabrina Pourcher, correspondante locale de M^e Valérie Soulié du barreau de Montpellier, défenseur de David Rocher. « Elle ne conteste que la provision de 80 000 euros. Elle n'a rien d'exagéré. Aujourd'hui à 47 ans, M. David Rocher pointe au Pôle Emploi. Depuis juin dernier, il a perdu sa licence de pilote. Il ne pilotera plus jamais lui qui volait depuis l'âge de 15 ans. Le préjudice subit est très important. M. David Rocher a sombré dans une dépression sévère. Les médecins qui l'ont examiné se demandent s'il parviendra un jour à s'en sortir. » Pour M^e Baloup, la constitution de partie civile de David Rocher n'est pas recevable. « La compagnie n'a pas interjeté appel, elle a eu tort. Nous souhaitons une expertise afin de prouver que David Rocher est malade. » Le juge rendra sa décision le 21 novembre prochain.